

DIRECTION TERRITORIALE SEINE NORD  Agence territoriale Ile-de-France Ouest		Enquête parcellaire L 18	
type	Plan de Clt	IDENTIFIANT	
Rapport		Contribution de l'ONF à l'enquête parcellaire n°9 sur les emprises foncières nécessaires à la ligne 18 en forêt domaniale de Versailles	
LISTE DE DIFFUSION		DATE DE DIFFUSION	MODE DE DIFFUSION
Commissaire enquêteur		8 décembre 2023	Dépôt électronique
			REDACTION
			Directeur d'Agence

C'est dans la partie de la forêt domaniale de Versailles, appelée plateau Saint-Martin et constituée des parcelles cadastrales BX 319 et BX 320, objet de la présente enquête parcellaire, que la Société du Grand Paris va réaliser l'ouvrage annexe n°23, un puits de secours à la L18, avec un accès par un chemin forestier depuis la rampe Saint-Martin (RD 938).

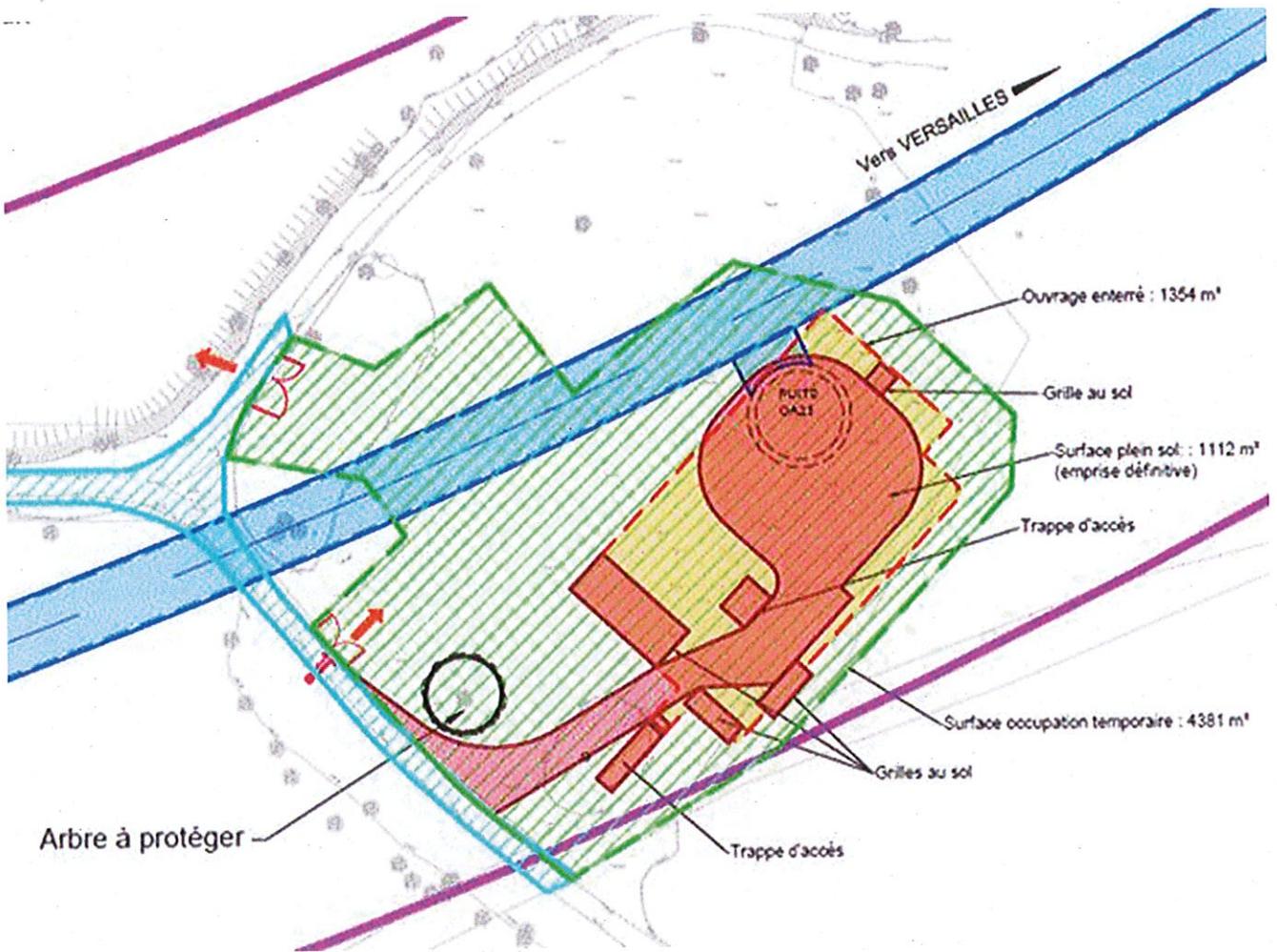
Les observations et propositions de l'Office national des forêts, gestionnaire des forêts domaniales, sont les suivantes :

Les parcelles cadastrales concernées par l'OA 23 sont en forêt domaniale, domaine privé de l'Etat, affecté au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et géré par l'Office national des forêts

- => l'Onf demande l'expropriation de l'ouvrage enterré (1354 m²) et de sa projection en surface, ainsi que des trappes d'accès, grilles au sol et une partie du cheminement prévus (partie en bringé et jaune entourée de pointillé et accès en rouge violet + trappe d'accès sur l'extrait de la diapositive 11 de la présentation ONF par la SGP du 22.05.2023),
- => l'Onf demande l'acquisition de l'emprise en tréfonds et en surface des réserves d'eau dans l'hypothèse où les citernes incendie s'avèreraient nécessaires à l'OA 23,
- => l'Onf demande le regroupement de toutes ces infrastructures afin de minimiser l'emprise et éviter des encoches parcellaires rendant difficile la gestion forestière et foncière.
- => l'Onf demande que la rampe d'accès à cette clairière depuis la route ouverte à la circulation reste dans le domaine forestier privé de l'Etat dans le sens où elle sert à la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Les éléments ci-dessus correspondent aux échanges récents avec la SGP.

Ci-après un extrait de la diapositive 11 de la présentation faite à l'ONF par la SGP du 22/05/2023.



A Saint-Cyr-l'Ecole, le 8 décembre 2023

Le Directeur d'Agence,

Pierre-Emmanuel SAVATTE

Copie : DRIAAF (Mme FUENTES / M. ROY)